COMMUNE DE HOMBOURG

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG SEANCE DU 10 MARS 2020

<u>Présents</u>: M. ENGASSER Thierry, Maire, Mmes: DA SILVA Corinne, HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, PIERREZ Sabine, SAUPIN Lila, TRIPONEL Stéphanie, MM: BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, LAURENT Jérôme, MOEBEL Raymond, RIEGERT Patrick et RIEGERT Roland

Excusé ayant donné procuration : M. GRANDIDIER Noël à M. MOEBEL Raymond

A été nommé secrétaire : M. WENTZ Nicolas, Directeur des services

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 11 février 2020

- 2. Approbation du Compte de Gestion 2019 Budget Commune
- 3. Approbation du Compte Administratif 2019 Budget Commune
- 4. Approbation du Budget Primitif 2020 Budget Commune
- 5. Approbation du Compte de Gestion 2019 Budget Assainissement
- 6. Approbation du Compte Administratif 2019 Budget Assainissement
- 7. Approbation du Budget Primitif 2020 Budget Assainissement
- 8. Vote des taux de la fiscalité locale
- 9. Attribution des subventions 2020
- 10. Conventions M2A activités périscolaires
 - Gestion des locaux
 - Reversement des charges et des recettes
- 11. Chasse communale agrément d'un permissionnaire
- 12. Subvention à l'association Braid'Zel
- 13. Divers
- 14. Tour de table

1. Approbation du compte-rendu du 11 février 2020

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget Commune

Le compte de gestion est le document chiffré dans lequel le comptable de la collectivité, en l'occurrence le Trésorier de Mulhouse Couronne, récapitule l'ensemble des opérations auxquelles il a procédé durant la gestion comptable annuelle. Ce document doit être concordant avec le compte administratif établi par l'ordonnateur, et voté par le Conseil Municipal lors de la même séance.

C'est ainsi que Monsieur le Trésorier de Mulhouse Couronne a soumis, pour approbation, le compte de gestion de l'exercice 2019.

Ce document fait ressortir

- à la section de Fonctionnement un excédent de 962 079.27 €
- à la section d'Investissement un excédent de 234 297,86 € soit un excédent global de clôture de 1 196 377,13 € montant égal à celui apparu au compte administratif du même exercice.

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion de l'exercice 2019 tel qu'il est présenté par le Trésorier de Mulhouse Couronne.

3. Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget Commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif de l'exercice 2019 qui donne les résultats suivants, semblables à ceux du compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier.

I - Section de fonctionnement : 962 079,27 € II - Section d'investissement : 234 297,86 €

Après la reprise des résultats antérieurs qui sont les suivants :

I - Section de fonctionnement : 1 467 260,56 € II - Section d'investissement : - 758 046,73 €

Après intégration des restes à réaliser qui sont les suivants :

- Section d'Investissement : - 390 115,37 €

Les résultats deviennent :

I - Section de fonctionnement : 2 429 339,83 € II - Section d'investissement : - 913 864,24 € soit un résultat global positif de 1 515 475,59 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

L'assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

- constate et admet les résultats du compte administratif 2019
- décide de reporter le solde créditeur de la section de fonctionnement de 1515475,59 € au c/R002

- décide d'affecter au c/r1068 la totalité du déficit d'investissement soit 913864,24€
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces et actes y relatifs

4. Approbation du Budget Primitif 2020 - Budget Commune

Monsieur le Maire informe que le budget Primitif pour l'exercice 2020 s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement : 3 927 000 € Section d'investissement : 2 972 000 €

soit un montant total de 6 899 000 €

L'assemblée, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- approuve le Budget Primitif de l'exercice 2020

Monsieur le Maire présente également un état de la dette. Les deux engagements pris par l'équipe lors de la compagne électorale 2014 ont été respectés, à savoir qu'aucun emprunt n'a été contracté durant ces 6 dernières années et que les dépenses de remboursement de la dette ont été diminuées de moitié. Notre commune a actuellement une capacité de désendettement de 2 ans.

5. Approbation du Compte de Gestion 2019 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente les résultats du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Mulhouse Couronne de l'exercice 2018 du Budget Annexe Assainissement dont les résultats sont les suivants :

I - Section d'exploitation : - 23 440,39 € II - Section d'investissement : 21 632,98 €

Après la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2018, dont les résultats sont:

I - Section d'exploitation : 26 923,99 € II - Section d'investissement : 444 083,93 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 deviennent :

I - Section d'exploitation : 3 483,60 €
II - Section d'investissement : 465 716,91 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité

- constate et approuve les résultats du Compte de Gestion de l'exercice 2019 tel qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier Principal.

6. Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée des résultats du Compte Administratif de l'exercice 2019 du Budget Annexe Assainissement qui sont les suivants :

I - SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 34 560,39 €
Recettes : 11 120,00 €
Reprise 2018 : 26 923,99 €
Solde 2019 : 3 483,60 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 8 000,00 €
Recettes : 29 632,98 €
Reprise 2018 : 444 083,93 €
Solde 2019 : 465 716,91 €

Monsieur le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- constate et accepte les résultats du Compte Administratif 2019
- constate le report du c/R002 du Budget Annexe Assainissement 2019 de la somme de 3 483,60 € et de 465 716,91 € au c/R001.

7. Approbation du Budget Primitif 2020 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2020 du Service Annexe Assainissement qui s'équilibre aux montants suivants :

Section d'investissement : 495 000,00 € Section d'exploitation : 32 500,00 €

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité,

- approuve le Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2020
- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces, contrats et actes y relatifs

8. Vote des taux de la fiscalité locale

Le produit fiscal attendu des 3 contributions directes par la Commune s'élève à 430 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les taux 2020 comme suit :

. Taxe Foncière (propriétés bâties) : 8,66% . Taxe foncière (propriétés non bâties) : 39,76%

soit les mêmes taux que l'an passé.

- charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et
- l'autorise à signer toutes pièces et actes y relatifs

9. Attribution des subventions 2020

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions communales aux associations et organismes suivants :

Prévention Routière: 100€ **APAEI Cernay:** 100€ Delta Revie (21€ x 5 abonnés) : 105€ Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 68 : 260€ Association Sclérose en plaque : 400€ 504€ APALIB: APAMAD: 380€ Association AMIS DES LANDES 68: 500€ Banque Alimentaire du Haut-Rhin: 600€

Association Foncière de Hombourg : 1550€
Amicale du Personnel : 6000€
MJC : 129930€

Associations locales ne disposant pas de salle communale durant l'année 2020 :

Association des Petits Champs 200€ Association Hombourg Plein Sud 200€ AS Golf de Hombourg 300€

Le budget primitif comprend par ailleurs une ligne de 25 000€ dont les bénéficiaires ne sont pas définis et qui feront l'objet de délibérations spécifiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les subventions à verser à 2020 exposées comme ci-dessus

10. Conventions M2A – Gestion des locaux du périscolaire

Mulhouse Alsace Agglomération (M2A) exerce, en vertu de ses statuts, la compétence périscolaire sur l'étendue de son territoire.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence périscolaire sur les sites périscolaires des communes de la bande rhénane, dont la gestion du site est confiée à la Société Publique Locale Enfance et Animation (SPLEA), les enfants sont accueillis dans les sites de Bantzenheim, Chalampé, Hombourg, Petit-Landau, Niffer et Ottmarsheim.

L'ensemble de ces locaux appartient à la M2A. Dans la mesure où ces locaux sont utilisés en partie pour l'accueil du matin, l'accueil extrascolaire du mercredi et des vacances, ainsi que pour l'animation jeunesse territoriale, compétences qui relèvent des communes, il convient de prévoir les modalités de refacturation des charges liées à ces temps d'accueil qui relèvent de compétences communales.

Une convention ayant pour objet de déterminer la répartition des charges financières des locaux et les modalités de refacturation de ces charges doit donc être rédigée.

Cette convention est conclue à compter du 1er septembre 2019 et s'étend jusqu'au 31 août 2025, soit jusqu'à la fin de la délégation de service public conclue avec la SPLEA dans le cadre de l'exercice des activités périscolaires et extrascolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention de refacturation des charges liée à l'utilisation des locaux périscolaires et extrascolaires sur la bande rhénane telle que proposée,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y relatif

11. <u>Convention M2A - Reversement des charges et des recettes des activités extrascolaires</u>

Deux délégations de service public (DSP) avaient été conclues à compter de 2015 avec la Société Publique Locale Enfance et Animation (SPLEA) par l'ex-CCPFRS pour la gestion des sites petite enfance d'une part, et pour la gestion des sites périscolaires, extrascolaires et l'animation jeunesse territoriale d'autre part.

Concernant cette dernière DSP, il avait été convenu lors de la reprise au 1er janvier 2017 que m2A assure pour une durée de deux ans l'ensemble des compétences objet de la DSP.

A compter du 1er janvier 2019, les communes sont donc redevenues compétentes en ce qui concerne l'accueil du matin, l'accueil extrascolaire mercredi et vacances ainsi que l'animation jeunesse territoriale.

Par une délibération du 18 juin 2018, les délégations de service public ont été prolongées par voie d'avenant jusqu'au 31 août 2019. Du fait de cette prolongation, m2A a continué d'assurer le paiement de la contribution forfaitaire et des charges liées à la DSP, ainsi que l'encaissement des recettes familles et CAF pour l'ensemble des services, y compris ceux relevant de la compétence des communes.

Par ailleurs, m2A percevra au cours de l'année 2020 la part du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) correspondant à l'extrascolaire. A l'instar des recettes CAF PSO, cette recette fera l'objet d'un reversement aux communes.

Il convient donc de prévoir une convention de reversement avec la M2A, prenant en compte les dépenses engagées et les recettes perçues par la communauté d'agglomération, sur la période janvier-

août 2019 et en ce qui concerne l'exercice des compétences communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve les termes de la convention telle que présentée
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y relatif

12. Chasse communale – agrément d'un permissionnaire

Conformément à l'article 20/VI du cahier des charges des chasses communales pour la période 2015/2024, Monsieur WALGENWITZ Désiré, adjudicataire de la chasse communale, a sollicité notre avis quant à la nomination de Monsieur Christian KURIGER demeurant à HOMBOURG Haut-Rhin), 3 rue de Petit-Landau, en tant que permissionnaire sur le lot de chasse communal.

Après avoir délibéré, et au vu du dossier de candidature, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- émet un avis favorable à la candidature de Monsieur Christian KURIGER en tant que permissionnaire sur le lot de chasse communal
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent

13. Subvention à l'association Braid'Zel

Monsieur Michael RIPEPI, hombourgeois, nous a fait part de sa participation à un raid aventure culturel, sportif et solidaire nommé EUROP'RAID qui s'effectuera cette année du 1er au 22 août 2020.

Au programme, lui et ses 2 coéquipiers traverseront 20 pays d'Europe de l'Est, 10 capitales et plus de 100 sites classés au patrimoine de l'UNESCO. Soit plus de 10 000km parcourus en Peugeot 205.

Ils achemineront 70kg de fournitures scolaires au profit des écoles isolées et défavorisées situées sur leur parcours. Lors de l'édition 2019, près de 25 tonnes de matériel ont ainsi pu être distribués. L'école primaire, solidaire au projet, a d'ores et déjà décidé de lancer un appel aux dons auprès des parents d'élèves hombourgeois.

Afin de pouvoir finaliser son plan de financement, il sollicite une aide de la commune.

Les élus comparent l'opération à celle menée par Florian FLUHR il y a 2 ans. Ils proposent de le soutenir également à hauteur de 100€ et de demander un petit récit de son aventure auprès des écoliers hombourgeois.

Gilles BOURDALEIX propose de ne verser cette somme qu'à condition de sa réelle participation à l'opération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de soutenir la participation de l'association BRaid'Zel à l'EUROP'RAID 2020 à hauteur de 100€
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent

14. <u>Divers</u>

- Boulangerie: M. RICLIN a obtenu les clefs du local et démarre la rénovation de la boulangerie en vue d'une réouverture prochaine. Un peintre y travaille actuellement. Jérôme LAURENT demande à quelle période sera lancé l'appel à concurrence. Monsieur le Maire répond que l'appel d'offres sera lancé durant l'été. Il précise qu'aucun avantage ne sera donné à M. RICLIN par rapport aux autres candidats, même s'il donne satisfaction d'ici là.
- Pumptrack : le chantier se déroule très bien. Beaucoup de jeunes s'y amusent déjà. L'enrobé ne va pas tarder. Une séance de test sera effectuée samedi matin.
- Carnaval : beaucoup de retours positifs. Le Comptoir a pu sauver la manifestation, puisque le bal a dû être annulé (cf. arrêté préfectoral « Covid 19 »).

15. Tour de table

- Anne-Catherine LEMOINE informe que le spectacle de la filature nomade de vendredi est maintenu mais devient un spectacle avec inscription obligatoire afin de limiter le nombre à 50 personnes (cf. arrêté préfectoral « Covid 19 »).
- Elections municipales: M. BRODHAG demande les mesures covid-19 à prendre dimanche. M. WENTZ explique que les stylos devront être désinfectés ou apportés par chaque électeur, une invitation à se laver les mains sera donnée à l'entrée et du gel hydroalcoolique a été commandé et nous restons dans l'espoir dans recevoir avant dimanche. Dès que des consignes plus précises seront données, elles seront communiquées à toutes les personnes allant siéger dimanche.

5 candidats ne se représentent plus aux prochaines élections municipales. Il s'agit de Gilles BOURDALEIX, Aurélie HANIFA, Anne-Catherine LEMOINE, Sabine MESSMER et Patrick RIEGERT. Un petit mot est prononcé par chacun. Quelques conseils sont donnés aux nouveaux. De beaux bilans.

Monsieur le Maire les remercie chaleureusement et les félicite pour leur assiduité et leur efficacité tout au long du mandat. Les résultats sont là, ils se voient. Il s'avoue très fier de son équipe.

La séance est levée à 21h50.